

Auxerre, le 17 janvier 2011

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et  
primaire

Mesdames et messieurs les enseignants,  
enseignants spécialisés, psychologues  
scolaires

**Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)**

## **NOTE de SERVICE N°5 2010-2011**

### **1. Autorisation d'absence – garde enfant malade – arrêt de travail**

L'Académie de Dijon a mis en place la centralisation de la gestion individuelle des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de l'Yonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait, il vous faut dorénavant pour :

- une demande d'autorisation d'absence : utiliser le nouvel imprimé joint + un justificatif (en 2 exemplaires).
- garde enfant malade : nouvel imprimé + certificat médical
- un arrêt de travail : joindre **uniquement** les volets 2 et 3 de l'avis d'arrêt de travail dûment complétés et lisibles, signés par le médecin (**conservez le volet 1**)

### **2. Indemnité de Sujétion Spéciale de remplacement (ISSR)**

Le nouvel imprimé doit être complété entièrement ligne par ligne.

**Tous ces documents disponibles sur le site de l'IA doivent être adressés au secrétariat de la circonscription Auxerre 1**

### **3. Dossiers CDO**

Les dossiers à présenter à la CDO doivent parvenir au secrétariat de la circonscription pour le 10 février 2011.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale



Michel BUR